

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

médecine scolaire et universitaire Question écrite n° 9465

#### Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la santé à l'école et particulièrement sur le rôle déterminant des infirmières, conseillères de santé. La création de 300 nouveaux postes d'infirmières, prévue au budget 1998, demeure insuffisante pour faire face aux énormes besoins recensés. Face aux différents maux de notre société (violence, drogue, MSF, absentéisme, échecs scolaires...), notre jeunesse est de plus en plus désemparée. En conséquence, les symptômes de rejet de notre civilisation croissent (suicide, dépression, médicalisation à outrance). Ce malaise et ses incidences grèvent lourdement le budget de la protection sociale. Une action forte en matière de prévention et de promotion de la santé s'impose donc. Il lui demande sa position en la matière, ainsi que son programme d'action.

### Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée sur ce sujet en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du Haut Comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Malgré un contexte budgétaire difficile lié à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistantes sociales et 300 autres d'infirmières. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois temps plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecin de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

#### Données clés

Auteur : M. Alain Ferry

Circonscription: Bas-Rhin (6e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9465 Rubrique : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie **Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 509

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1045